

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 décembre 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant : M. Stéphane Beauregard

Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

192-12-2022

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
3. Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages reçus par les élus;
4. Dépôt des états comparatifs ;
5. Questions de l'assemblée;
6. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 28 novembre 2022;
7. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
8. Rapport de l'inspecteur municipal;
9. Réparation camionnette Ford F150;
10. Fonds des élections;
11. Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes;
12. Adoption de la politique salariale pour l'année 2023;
13. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023;

14. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls;
15. Système de traitement de l'eau;
16. Liste des comptes;
17. Divers :
 - 17.1. Demande au FSPS de la Régie de loisirs de Roxton Falls;
 - 17.2. Prolongation de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby;
 - 17.3. Achat du kaliflash pour la traverse de piétons;
 - 17.4. Demande à la MRC d'Acton – Autorisation des locations à court terme;
18. Rapport des comités;
19. Correspondance;
20. Questions de l'assemblée;
21. Levée de l'assemblée.

3. **Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants ont été déposées au cours du mois de novembre 2022 :

- Stéphane Beauchemin
- Pascal Richard

4. **Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages reçus par les élus**

Le registre public des déclarations de dons et autres avantages reçus par les élus est déposé. Aucune déclaration n'a été faite en 2022.

4. **Dépôt des états comparatifs**

Les états comparatifs ont été remis aux élus.

193-12-2022

6. **Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 28 novembre 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et du 28 novembre 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

194-12-2022

8. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

195-12-2022

9. **Réparation camionnette Ford F150**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réparation de la carrosserie de la camionnette Ford F150 par Garage Denis Lorange. L'estimation des coûts s'élève à 7 107.75\$.

Adoptée

196-12-2022

10. **Fonds des élections**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de loi 49 un nouveau chapitre sera ajouté à la LERM (articles 278.1 et suivants) prévoyant l'obligation pour toute municipalité de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, après consultation avec le président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue l'élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'élection partielle, le conseil doit voir à rembourser ces sommes avant la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection ou de celle d'avant, selon le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 212-12-2021 les membres du conseil ont créé le fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection et que le montant à affecter à ce fonds en 2022 est 5000\$ et que ce montant a été prévu au budget de cette même année;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter le montant de 5000\$ prévu au budget 2000\$ pour les élections municipales au Fonds réservé pour les élections.

Adoptée

197-12-2022

11. **Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Éric Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du
22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée

198-12-2022

12. **Adoption de la politique salariale pour l'année 2023**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. François Gastonguay
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique salariale pour
l'année 2023 telle que présentée.

Adoptée

199-12-2022

13. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que
le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de
ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du
début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances
ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront selon les
dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 9 janvier 2023;
- ✓ Lundi 6 février 2023;
- ✓ Lundi 6 mars 2023;
- ✓ Lundi 3 avril 2023;
- ✓ Lundi 1^{er} mai 2023;
- ✓ Lundi 5 juin 2023;
- ✓ Lundi 3 juillet 2023;
- ✓ Lundi 7 août 2023;
- ✓ Mardi 5 septembre 2023;
- ✓ Lundi 2 octobre 2023;
- ✓ Lundi 6 novembre 2023;
- ✓ Lundi 4 décembre 2023.

Adoptée

200-12-2022

14. **Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 245 975 \$ est prévu pour l'année 2023 que la quote-part des deux municipalités s'établit à 82 611 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. François Gastonguay
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 telles que présentées.

Adoptée

201-12-2022

16. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 178 123.50 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

202-12-2022

17.1 **Demande au FSPS de la Régie de loisirs de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls présente une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS qui consiste en un projet de bonification de l'offre littéraire et la création et mise à jour du site internet pour un montant de 14 200\$;

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton est sollicitée au montant de 5680\$ et d'un même montant à la Municipalité du Village de Roxton Falls laissant une contribution du promoteur de l'ordre de 2 840\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de soutenir financièrement le projet de bonification de l'offre littéraire et achat d'équipement présenté par la Régie de loisirs de Roxton Falls au coût total de

14 200\$ et de permettre une contribution de 5 680\$ à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

203-12-2022

17.2 **Prolongation de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT QU'une entente en matière de loisirs a été signée avec la Ville de Granby le 7 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente a été prolongée, par addenda, jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente souhaitent de nouveau modifier l'article 9 de l'entente afin de remplacer la date d'échéance du 31 juillet 2022 pour le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel addenda prévoit une modification de la contribution financière des municipalités prévues à l'article 7 en remplaçant le tarif de 138\$ par un tarif de 150\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les modifications proposées et d'autoriser le maire ou son remplaçant et la directrice générale à signer l'addenda proposé par la Ville de Granby.

Adoptée

204-12-2022

17.3 **Achat du kaliflash pour la traverse de piétons**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Programme d'aide du Fonds de la sécurité routière pour l'implantation d'une traverse de piétons à l'intersection du rang Ste-Geneviève et du chemin Pépin et que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kalitec a proposé l'installation d'affiches de signalisation solaire Kaliflash au montant de 11 672 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat du système d'affichage Kaliflash tel que proposé par Kalitec.

Adoptée

205-12-2022

17.4 **Demande à la MRC d'Acton – Autorisation des locations à court terme**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu des demandes à l'effet de permettre les locations à court terme commercial (exemple : location d'un chalet) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, l'hébergement commercial de court séjour n'est pas autorisé en affectation agroforestière au schéma d'aménagement révisé (SAR). Seuls les gîte du passant, où le propriétaire ou

l'occupant offre au plus cinq chambres en location dans sa résidence privée, et les gîtes à la ferme sont autorisés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC d'Acton d'étudier la possibilité de permettre l'hébergement commercial de court séjour en affectation agroforestière au schéma d'aménagement révisé.

Adoptée

19. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

206-12-2022

21 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h39.

Adoptée

Stéphane Beaugard
Maire-suppléant

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beaugard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.